



Bordeaux, le 16 mars 2022

Madame, Monsieur, Chers-ères collègues,

Au 2nd semestre 2021, des cas de transmission nosocomiale de paludisme ont été identifiés dans 4 établissements de santé différents de 2 régions métropolitaines.

Les audits de pratiques réalisés autour de ces cas n'ont pas permis de mettre en évidence de défauts majeurs à risque de transmission sanguine. Toutefois en reprenant la chronologie des événements et après entretiens avec plusieurs soignants, une des hypothèses communes à plusieurs établissements pourrait être un défaut de pratique lors du rinçage pulsé du cathéter veineux périphérique (CVP).

Nous vous invitons à être particulièrement vigilants sur les pratiques dans votre établissement et plus spécifiquement sur le rinçage pulsé des CVP et de l'ensemble des dispositifs intravasculaires.

Si ce dernier est mis en place dans votre établissement, il doit se réaliser conformément aux recommandations de la SF2H de mai 2019 « [Prévention des infections liées aux cathéters périphériques vasculaires et sous-cutanés](#) ».

La réutilisation de seringues pour le rinçage, qu'elles soient prêtes à l'emploi ou préparées par les professionnels, pourrait être à l'origine de cette transmission mais plus largement pourrait être à l'origine de la transmission d'autres micro-organismes et doit donc être proscrite.

Bien cordialement,

L'équipe du CPias Nouvelle-Aquitaine
